

PETR DU PAYS GRAYLOIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2019**

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 5 février 2019, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 13 février à 18h, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, DEGRENAND Bruno (remplace MAUCLAIR Michel), FASSENET Roland, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, PAQUIS Martine (remplace FLETY Anne-Laure), PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

Etaient absents : ALLIOT Michel, BRETON Marie, CLEMENT Christelle (pouvoir donné), FLETY Anne-Laure (remplacée par PAQUIS Martine), GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, MAUCLAIR Michel (remplacé par DEGRENAND Bruno), MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles.

Secrétaire de séance : Bruno DEGRENAND.



CS/13-02-2019/N°3

**FINANCES LOCALES
DECISIONS BUDGETAIRES****AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le comité syndical du PETR du Pays Graylois, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018, est invité à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

| | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| A-Résultat de l'exercice | 78.336.83 € |
| B-Résultat de fonctionnement 2017 reporté au compte 002 en 2018 | 9.035,90 € |
| C-Résultat à affecter (A+B) | 87.372.73 € |
| D-Solde d'exécution d'investissement | -52.628,14 € |
| E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2018 | 0 € |
| F-Besoin de financement (D+E) | -52.628,14 € |

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Affectation = C | 87.372.73 € |
| G-Affectation en réserve R1068 en investissement sur 2019 | 52.628,14 € |
| H-Report en fonctionnement R002 sur 2019 | 34.744.59 € |

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2018 du PETR du Pays Graylois au budget primitif 2019, tel que proposé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20190213-CS-13022019-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019
Affichage : 19/02/2019



Frederick HENNING
Président

